

République
Française

Département de
Meurthe et Moselle

Ville de
Saint Nicolas de Port



N°22.016

OBJET :

Requalification du
quartier Prignet :
réfection des trottoirs
et des parkings

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission en
Préfecture le 24/09/22
et de la publication le 24/09/22
à Saint Nicolas de Port.

Le Maire,

Luc BINSINGER



DECISION DU MAIRE

**au titre de l'article L. 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article précité,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2020 portant délégation des compétences accordées au Maire,

Vu la nécessité de requalifier le quartier Prignet en procédant à la réfection des trottoirs et des parkings,

Vu la consultation passée selon une procédure adaptée librement dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique ;

Compte tenu des propositions faites par les différentes sociétés,

DECIDE

Article 1 :

De retenir la SAS L.THIRIET TP domiciliée 11, route des Vosges à REHAINVILLER (54300) pour un montant de :

- Marché de base : 215 861,25 € HT soit 259 033,50 € TTC
- PSE 1 : 11 956 € HT soit 14 347,20 € TTC
- PSE 2 : 32 025 € HT soit 38 956 € TTC

Article 2 :

La présente décision prend effet à la date de notification à la SAS L.THIRIET TP.

Article 3 :

La présente décision peut être déférée devant la juridiction administrative de Nancy dans un délai de 2 mois.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « telerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

La présente décision est transmise au contrôle de légalité selon les prescriptions réglementaires en vigueur et sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Article 5 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle,
- Monsieur le Comptable du Trésor Public.
- SAS L. THIRIET TP

Fait à St Nicolas de Port,
Le 26/09/2022



Luc BINSINGER,
Maire.